



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021
à 20 heures en mairie**

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoit GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Pierre Paul KIENTZ**, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Eric APTEL, Régine DOLLE** (arrivée à partir du point 8), **Véronique GEHIN, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Pierre GANSER**

Etaient absents excusés et ont donné procuration : Mesdames et Messieurs **Jean WEISENHORN** à Olivier BELLOUIN, **Sylvie PERRIN** à Véronique GEHIN, **Carine TSCHIEMBER** à Bertrand MARCONNET

Absent excusé : Monsieur **Benoit WOLF**

Secrétaires de séance : Mesdames Andrée HORN, Christelle KIENTZ

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux, ainsi qu'à Monsieur Grégory LOBJOIE, représentant de la presse.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Madame Cécile ZIMMERMANN, décédée le 8 juillet dernier.

Madame ZIMMERMANN a passé 23 ans, de 1975 à 1998, à la tête des services administratifs de la commune en tant que secrétaire générale de mairie. Monsieur le Maire salue une femme de caractère et de conviction, qui a marqué le village par son engagement.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2021
2. Ecole élémentaire : attribution des marchés
3. Finances
 - 3.1. Passage à la nomenclature M57
 - 3.2. Mise en place du Compte Financier Unique
4. Vente de terrains, rue des Artisans
5. GERPLAN
6. Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
 - 6.1. Rapport d'activité 2020
7. Forêt communale
 - 7.1. Motion de la fédération nationale des communes forestières
8. Points divers



1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les conseillers présents.

2. Ecole élémentaire : attribution des marchés

Monsieur le Maire informe que l'entreprise GUGLUCCIELLO, retenue initialement pour le lot 1 : gros œuvre/démolition, n'a pas pu respecter le délai imparti et conformément à ce qui a été décidé le 14 juin, le lot va être attribué à l'entreprise CEBATI.

Monsieur Benoît GOEPFERT informe également que certains lots ont dû être modifiés pour tenir compte des prescriptions de la sous-commission d'accessibilité et de la commission de sécurité.

Monsieur GOEPFERT détaille les marchés réactualisés :

Lot 1, gros œuvre/démolition – entreprise CEBATI pour	91 597.26 € HT – 109 916.71 € TTC
Lot 2, charpente bois – entreprise BAYKOS pour	11 466.00 € HT - 13 759.20 € TTC
Lot 3, menuiserie – entreprise LINGELSER pour	49 410.00 € HT - 59 292.00 € TTC
Lot 4, plâtrerie – entreprise AIC pour	17 273.00 € HT - 20 727.60 € TTC
Lot 5, peinture – entreprise MPS pour	7 747.82 € HT - 9 297.38 € TTC
Lot 6, serrurerie – entreprise KLEIBER pour	22 906.50 € HT - 27 487.80 € TTC
Lot 8, électricité – entreprise PROELEC pour	55 000.00 € HT - 66 000.00 € TTC
Lot 9, ascenseur – entreprise ORONA	35 900.00 € HT - 43 080.00 € TTC

Soit un total de 291 300.58 € HT - 349 560.49 € TTC

A ces sommes se rajoute le désamiantage (prestation déjà réalisée) pour un montant de 12 483.90 € HT soit 14 980.68 € TTC.

Monsieur GOEPFERT rappelle pour mémoire qu'un crédit de 380 000 € a été inscrit au budget principal 2021 pour l'ensemble des travaux.

Monsieur le maire propose donc l'annulation de la délibération prise le 14 juin dernier et l'approbation des marchés réactualisés.

Délibération : Accessibilité de l'école élémentaire approbation des marchés

VU la délibération du 14 juin dernier approuvant les marchés de travaux pour l'accessibilité de l'école élémentaire

VU les modifications au projet initial

VU le désistement de l'entreprise GUGLUCCIELLO pour le lot 1, gros œuvre / démolition



Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 17
Contre 0
Abstention 0

ANNULE la délibération du 14 juin 2021

APPROUVE les marchés avec options ci-après :

Lot 1, gros œuvre/démolition – entreprise CEBATI pour	91 597.26 € HT – 109 916.71 € TTC
Lot 2, charpente bois – entreprise BAYKOS pour	11 466.00 € HT - 13 759.20 € TTC
Lot 3, menuiserie – entreprise LINGELSER pour	49 410.00 € HT - 59 292.00 € TTC
Lot 4, plâtrerie – entreprise AIC pour	17 273.00 € HT - 20 727.60 € TTC
Lot 5, peinture – entreprise MPS pour	7 747.82 € HT - 9 297.38 € TTC
Lot 6, serrurerie – entreprise KLEIBER pour	22 906.50 € HT - 27 487.80 € TTC
Lot 8, électricité – entreprise PROELEC pour	55 000.00 € HT - 66 000.00 € TTC
Lot 9, ascenseur – entreprise ORONA	35 900.00 € HT - 43 080.00 € TTC
Soit un total de	291 300.58 € HT - 349 560.49 € TTC

PREND note que le désamiantage se monte à 14 980.68 € TTC soit 12 483.90 € HT

RAPPELLE qu'un crédit de 380 000 € a été inscrit au budget principal 2021, en dépenses d'investissement à l'article 2313.29

AUTORISE le maire à signer les marchés et tout document s'y rapportant

3. Finances :

3.1 Passage à la nomenclature M57

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 mai dernier, a proposé le passage à la nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier 2022.

La comptable publique a donné un avis favorable à cette proposition.

Pour rappel, l'instruction budgétaire et comptable M14 est actuellement le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La nomenclature M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs. A cet horizon, les instructions budgétaires et comptables, notamment la M14, seront supprimées.



Ainsi le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, ce qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de :

- gestion pluriannuelle des crédits
- fongibilités des crédits
- gestion des crédits de dépenses imprévues.

En M57, les principes comptables sont plus modernes :

- des états financiers enrichis,
- une vision patrimoniale améliorée par des dispositions normatives
- un support motivant pour poursuivre l'amélioration de la fiabilité des comptes.

Il est précisé que le référentiel M57 est également le support de l'expérimentation du compte financier unique.

Le droit d'option a déjà ouvert aux collectivités appliquant la nomenclature M14 la possibilité de basculer vers le référentiel M57 ; l'objectif étant de permettre l'adoption d'un modèle simplifié, tant sur le plan budgétaire que sur le plan comptable, dès le 1^{er} janvier 2022.

Par conséquent, Monsieur le maire propose l'adoption de la délibération suivante.

Délibération : Adoption du nouveau plan comptable M57

VU l'exposé de Monsieur le maire

VU l'avis favorable du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M 57

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

VALIDE l'application anticipée de l'instruction budgétaire et comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2022

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à leur concrétisation.

3.2 Mise en place du Compte Financier Unique

Le référentiel M57 étant le support de l'expérimentation du compte financier unique, Monsieur le Maire propose la délibération suivante.

Délibération : Mise en place du compte financier Unique

La direction générale des finances publiques propose aux collectivités qui le désirent d'anticiper ce passage dès 2022.



Ce passage anticipé permettra d'avoir une procédure de soutien plus active de la Direction Départementale des Finances Publiques que quand tout le monde passera en même temps.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **17**
Contre **0**
Abstention **0**

VALIDE le passage au Compte Financier Unique en 2023 sur l'exercice 2022.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à leur concrétisation.

4. Vente de terrains, rue des Artisans

La SCI du Chemin de Fer représentée par Madame Jeannine KLEIBER, a informé la mairie par courrier le 18 juin dernier, qu'elle souhaite acquérir la parcelle de 470 m², cadastrée section 11, n° 617/120 au prix de 2 000 € l'are.

Le conseil doit désigner un notaire et autoriser le maire à signer l'acte de vente.

Délibération : Vente de terrains, rue des Artisans

VU les délibérations du 12 octobre 2020 et du 20 mars 2021

VU l'avis des services des domaines, estimant la valeur vénale du terrain cadastré section 11, n° 617/120 d'une contenance de 470 m² à 11 750 €

VU le courrier du 18 juin 2021 de la SCI du Chemin de Fer représentée par Madame Jeannine KLEIBER souhaitant acquérir ce terrain au prix de 2 000 €/l'are

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **17**
Contre **0**
Abstention **0**

DECIDE la vente du terrain cadastré section 11, n° 617/120 d'une contenance de 470 m² au prix de 2 000 € l'are soit 9 400 € (neuf mille quatre cents euros)

PREND ACTE que la rédaction de l'acte de vente sera établie par Maître Capucine HERZOG

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette vente



5. GERPLAN

Dans le cadre du GERPLAN, porté par la Communauté de communes Sundgau, diverses actions peuvent être subventionnées entre 40 et 50 % par la Collectivité Européenne Alsace. Il convient donc de valider ces actions et leur financement pour inscription dans le programme d'actions de la CCS avant le 31 août prochain.

Deux actions ont déjà été validées précédemment par le conseil et inscrites au budget:

- plantation de couvre-sol pour 5 000 €
- plantations d'arbres au verger pour 1 000 €

Deux nouveaux projets ont été proposés par l'école élémentaire autour du verger en lien avec la maison de la nature :

- réalisation de panneaux par les cinq classes de l'école autour des vergers et des milieux naturels, coût estimé des panneaux 5 300 € TTC,
- participation à des animations proposées par la maison de la nature autour des milieux humides et des vergers pour 3 classes pour un montant de 2 460 € TTC.

Par ailleurs, le conseil municipal des enfants souhaite réaliser un hôtel à hirondelles. Les travaux, estimés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux à 2 000 €, seront réalisés en régie par nos agents. Cette action entre également dans le cadre du GERPLAN.

Délibération : GERPLAN - Programme verger communal et milieux humides

VU les actions déjà validées de plantations de couvre-sol et d'arbres pour 6 000 € et inscrites au budget 2021

SUITE aux explications de Madame Fabienne BAMOND

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

VALIDE les actions suivantes :

- réalisation de panneaux par les 5 classes de l'école élémentaire, autour des vergers et des milieux naturels, coût estimé à 5 300 € TTC,
- participation à des animations proposées par la maison de la nature pour un montant de 2 460 € TTC,
- réalisation d'un hôtel à hirondelles, coût estimé à 2 000 €.

SOLLICITE l'inscription de ces actions estimées à 15 760 € dans le programme d'actions GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau dans le but d'obtenir un financement de la collectivité Européenne Alsace



6. Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Chaque conseiller a été destinataire du rapport d'activité 2020, retraçant les actions et travaux réalisés par le syndicat.

Le conseil est invité à en prendre acte.

Délibération : Rapport annuel 2020 du Syndicat d'Electricité

VU le rapport d'activités annuel établi par le Syndicat d'Electricité et de gaz du Rhin

APRES avoir entendu les explications fournies par le Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

PREND acte du rapport d'activités annuel 2020.

7. Forêt communale

La fédération nationale des communes forestières dont la commune est adhérente informe que le gouvernement envisage :

- d'augmenter la contribution des 14 000 communes pour le financement de l'Office National des Forêts à hauteur de 7.5 M€ en 2023, puis de 10 M€ par an en 2024-2025
- de supprimer de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Ces augmentations réduiront très sérieusement nos recettes forestières.

Le conseil est invité à prendre une motion contre ces dispositions.

Délibération : Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,



CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour	17
Contre	0
Abstention	0

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

8. Compte-rendu des délégations attribuées au maire

Arrivée de Madame DOLLE Régine.

Les déclarations d'intention d'aliéner auxquelles il n'a pas été donné suite:

- deux maisons 3 et 5 impasse du Rail, 86 000 €
- une maison, 20 Grand'rue, 170 000 €
- une maison, 27 rue Burnkirch, 172 000 €
- une maison, 2a rue du Noyer, 330 000 €
- une maison, 1 rue des Mérovingiens, 510 000 €
- une place de parking, route d'Altkirch, 3 000 €
- un terrain de 20a47, rue du 21 novembre, 215 000 €
- un terrain de 19a86, rue Jeanne d'Arc, 164 800 €
- un appartement de 104 m², rue de Spechbach, 221 000 €
- un terrain de 2090 m², 5 Grand'rue, 220 000 €

Les permis de construire ou déclarations préalables accordés :

- une création de terrasse couverte, une pose d'une fenêtre de toit, une modification d'une fenêtre en porte-fenêtre et un ravalement de façades, 9 rue Jeanne d'Arc



- une piscine, une pergola et un abri de jardin, 7 rue Jeanne d'Arc
- un aménagement extérieur, une clôture et un ravalement de façades, 12 chemin des Vignerons
- une pose de panneaux photovoltaïques, 37 route d'Altkirch
- une rénovation à l'identique de la toiture et une pose d'une fenêtre de toit, 92 route de Mulhouse

9. Divers

Changement de gérance du Carrefour Express

Monsieur le Maire informe que le Carrefour Express a changé de gérant. Le nouveau gérant, Monsieur Alexandre SCUDELLER, a pris ses fonctions le 5 juillet dernier et a fait part de son souhait de renouer un partenariat avec les associations.

Sortie du conseil municipal en forêt

Lors du dernier conseil, Messieurs HELL Jean-Philippe et DAUVERGNE Olivier, techniciens ONF, avaient présenté le plan d'aménagement de la forêt. En complément, une sortie en forêt est proposée au conseil municipal le samedi 16 octobre 2021.

Fête foraine

Le conseil municipal, lors de sa séance du 7 mai dernier, avait émis un avis favorable concernant l'organisation d'une fête foraine destinée aux familles sur le parking de la salle polyvalente.

M. Pierre-Paul KIENTZ s'est chargé des négociations avec les forains et soumet au conseil la proposition suivante :

- venue des forains du 21 au 29 août 2021,
- droit de place demandé par la commune : un forfait de 700 euros.

Le conseil municipal valide cette proposition (avec 14 voix pour et 4 abstentions).

Marchés

Monsieur Olivier BELLOUIN informe que le marché d'automne aura lieu les 12, 19 et 26 septembre prochains.

Par ailleurs, Monsieur le Maire salue la belle réussite du marché de printemps, qui vient de se terminer, malgré un contexte sanitaire compliqué.

Déchets

Monsieur Pierre Paul KIENTZ signale que la benne à déchets verts installée sur le parking de la Maison des Œuvres, se remplit très rapidement et déborde régulièrement, provoquant des nuisances notamment dues à la fermentation des déchets. Monsieur le Maire indique que le problème sera transmis au service technique de la mairie, pour suite à donner.

Monsieur Eric APTEL signale également des dépôts sauvages d'ordures devant la déchetterie. Monsieur le Maire informe que les Brigades Vertes interviennent effectivement régulièrement à ce sujet, afin de trouver des éléments permettant d'identifier les personnes à l'origine de ces dépôts. Par la suite, la Commune se charge du transport des déchets et la Communauté de Communes du traitement.



REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE D'ILLFURTH

Arrondissement d'Altkirch
Département du Haut-Rhin
Téléphone : 03 89 25 42 14
Télécopie : 03 89 25 51 56

Dates des prochaines manifestations

Monsieur Pierre Paul KIENTZ rappelle les dates des prochaines manifestations organisées sur la commune :

- le 17 juillet à 18 heures : spectacle de plein air organisé par la Communauté de Communes Sundgau à l'étang du Willerwald,
- le 14 août : Fête de l'été, organisée également à l'étang du Willerwald,
- le 29 août : concert des Chums à la Chapelle Burnkirch,
- les 4 et 5 septembre : Salon des miniatures et des figurines à la salle polyvalente.

Remerciements reçus en mairie :

Madame AMOUROUX Ginette à l'occasion de son anniversaire

Madame WOLF Danielle, à l'occasion de son anniversaire

L'ordre du jour étant clos et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 21h35, en souhaitant un bel été à tous.